

Aménagement territorial : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITES RURALES EN REGION » DES COMMUNES D'EPINAC ET ETANG-SUR-ARROUX (71)

Lundi 9 octobre 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes d'Epinac et d'Etang-sur-Arroux signeront les conventions « Centralités rurales en Région ».

Au titre des conventions « Centralités rurales en Région » pour la période 2022-2026, les communes d'Epinac et d'Etang-sur-Arroux, toutes deux dotées d'une stratégie de revitalisation, bénéficient chacune d'une enveloppe de 500 000 € pour mettre en œuvre leurs projets, soit au total 1 M€ de crédits émanant de la Région en faveur de ces deux communes.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place.

Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ». Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ pour la période 2022-2026 ce dispositif cible les centralités (petites à intermédiaires) de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, le dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie ;
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- ➔ s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- ➔ participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- ➔ associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 66 communes**.

CONTACTS PRESSE

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les deux communes
concernées signeront
ces conventions « Centralités rurales en Région » 2022-2026**

Lundi 9 octobre 2023 à 15h00

à la Mairie d'Épinac

Place Charles de Gaulle – EPINAC (71)

en présence de

Jérôme DURAIN

Conseiller régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Sénateur de Saône-et-Loire

Jean-François NICOLAS

Maire d'Épinac

Dominique COMMEAU

Maire d'Étang-sur-Arroux

Marie-Claude BARNAY

Présidente de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08